

Les enfants maltraités

Chaque année, 700 enfants meurent à cause de mauvais traitements en France !

ALLO ENFANCE MALTRAITEE

Numéro vert national :

Tél.: 119 - 24 h / 24

Numéro Vert Gratuit : 0.800.05.41.41

La question des enfants maltraités est l'affaire de tous !

Rocard déclarait en 1997 à propos de l'enfance maltraitée : « celle-ci, c'est d'abord un cri, une injustice, une révolte qui nous envahit quand nous parlons de ce sujet. »

Le sujet des enfants maltraités est un sujet embarrassant et qui ne laisse pas insensible. Mais de nombreux tabous existent encore et briser la loi du silence est plus difficile qu'il n'y paraît. De nombreux malentendus existent et l'interprétation de la maltraitance est parfois subjective.

Il faut pourtant lutter contre la maltraitance en gardant calme et sérénité pour permettre aux acteurs pris dans la spirale de la violence de trouver des spécialistes capables de les aider.

Le syndrome de Sylverman :

En France, c'est en 1967 qu'a été abordé de façon scientifique les mauvais traitements physiques dont sont victimes les enfants. Le syndrome de Sylverman est le nom scientifique de la maltraitance.

La lutte contre la maltraitance est très récente. En 1985, l'inceste, et ses corollaires que sont les violences sexuelles à l'égard des enfants sont sévèrement condamnés. En 1996, la première publication scientifique, concernant les violences psychologiques que peuvent vivre les enfants, apparaît. [Les violences psychologiques.htm](#)

Un rapport américain médico-psychiatrique daté de 1962 définit que « ce syndrome (syndrome de Sylverman) constitue une cause fréquente d'invalidité permanente et de mort qui doit être envisagée chaque fois qu'un enfant présente une quelconque fracture, une hémorragie méningée, des plaies ou des hématomes multiples, des troubles de croissance atypiques, chaque fois qu'un enfant meurt soudainement, chaque fois que l'importance et la nature des blessures qu'il présente ne correspondent pas au récit qu'apporte la famille quant aux circonstances de l'accident. »

La maltraitance est un sujet qui ne doit plus être tabou :

La maltraitance à enfant n'est pas un phénomène récent, même s'il est actuellement très médiatisé. La prise de conscience de ce problème, le déliement des langues, la médiatisation de certaines affaires et l'élaboration de textes législatifs ont permis de lever quelques tabous.

Aujourd'hui, il ne faut plus être spectateur mais acteur pour que la loi du silence soit rompue. Il faut ouvrir grands les yeux, savoir écouter les cris et combattre autrement que sur le front unique de la répression judiciaire qui conduit trop souvent à la récidive.

Il ne faut pas tolérer qu'un enfant que nous savons en danger puisse encore souffrir.

En 1995, Jean-Jacques Hyst, parlementaire expliqua à un groupe de travail pluridisciplinaire les raisons pour lesquelles les commissions de l'Assemblée Nationale et du Sénat (affaires sociales des lois) n'ont pas voulu donner de définition trop précise : « Il n'y a pas une définition définitive qui puisse convenir au terme d'enfant maltraité. Que ce soit à travers l'époque, l'espace et les pratiques sociales, on s'aperçoit que la maltraitance peut varier. »

La convention internationale des droits de l'enfant, adoptée le 20 novembre 1989 par l'Assemblée générale des Nations unies, définit l'enfant comme "tout être humain de 0 à 18 ans – sauf si la législation d'un pays dispose d'une majorité fixée plus tôt." [La Déclaration des Droits de l'enfant.htm](#)

En août 1996, le sommet de Stockholm a distingué trois sortes de « violences à enfant » : les violences physiques, sexuelles et psychologiques. [Les violences sexuelles.htm](#) - [Les violences psychologiques.htm](#)

Les définitions de violences n'étant pas les mêmes d'une époque à une autre et d'un pays à l'autre, ce sommet a permis de mieux cerner les violences commises à l'égard des enfants.

Parmi les nombreuses formes que peut prendre la violence, la violence physique est celle qui se voit. Elle est repérable, mesurable et facile à identifier.

Le psychiatre Stanislas Tomkiewicz déclare que « toute contrainte exercée sur le corps d'un enfant peut-être considérée comme une forme de violence physique ».

L'enfant victime :

L'enfant essaye de cacher les traces de violences physiques qui lui sont infligés. Il sait que les coups reçus sont certainement anormaux mais ne sachant que faire, souvent à cause d'un manque d'informations, et se sentant parfois responsable, il dissimule et nie la maltraitance dont il est victime. Il expliquera l'apparition d'hématomes par une chute, une bagarre avec un frère, une sœur ou un ami. Il est rare que spontanément un enfant crit et pleure la souffrance vécue au quotidien. L'enfant victime de violence ne sait pas comment se confier, sans compter qu'il a souvent honte de ce qu'il vit. Il connaît aussi ce qu'on appelle le « conflit de loyauté ». Il est difficile de dénoncer le maltraitant qui n'est autre qu'un parent.

Le silence des enfants victimes de violence permet de garder les yeux fermés et de conforter la lâcheté dont font preuves certains adultes face à de jeunes victimes. Les adultes responsables doivent reconnaître que la parole de l'enfant n'est pas le seul indicateur de souffrance.

Il ne faut jamais attendre pour agir !

La maltraitance se reconnaît par les traces qu'elle laisse sur le corps, hématome, brûlure, fracture, et par l'intention du maltraitant d'infliger un sévice pour se faire obéir, pour dominer et maîtriser l'autre.

Les maltraitants :

L'entourage familial est bien souvent en première ligne quand sont dévoilés les cas de violences à l'égard d'enfants. L'entourage familial désigne toute personne ayant une relation affective avec l'enfant, mais non pas par sa fonction personnelle.

Les parents sont les plus exposés à être maltraitants. Ils sont les premiers acteurs de l'éducation d'un enfant.

Les membres proches de la famille, oncles, tantes, frères, sœurs, amis... peuvent être, eux aussi, auteurs de violences. Ces maltraitants profitent de leur autorité morale auprès de la famille, et abusent de la confiance accordée par les parents, pour infliger des sévices à un enfant sans défense.

Les maltraitants sont généralement des personnes vulnérables, aux prises avec elles-mêmes, avec d'importantes complexités affectives et psychologiques. Quelques facteurs prédisposent. La crise de l'emploi et la précarité professionnelle sont représentatives des facteurs de risque et peuvent rejaillir brutalement dans la vie familiale. Beaucoup de maltraitants disent reproduire l'éducation qu'ils ont reçue.

Les solutions juridiques sont actuellement inadaptées. Les adultes tiennent peu compte de la parole des victimes face aux démentis des adultes, auteurs de ces violences. "Ceux-ci au nom de la respectabilité de leur mission, se drapent dans leur vertu pour mieux renvoyer l'enfant au gouffre de sa culpabilité malgré son innocence."

Aujourd'hui nous savons qu'aucune personne, et pas plus celle qui a des compétences à l'égard des enfants, n'est exclue d'être maltraitante. Il faut tout de même rester prudent et ne pas catégoriser ni développer une certaine méfiance envers les métiers les plus exposés. Le 4 septembre 1997, l'Education Nationale, a elle aussi brisé un tabou, en rendant publique une circulaire d'instructions sur ce sujet...